



MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Comité de suivi des signataires de l'accord-cadre relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique

2 avril 2014



DGAFF
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

CADRE ET ORDRE DU JOUR DU COMITE DE SUIVI

Cadre



Mise en place d'une commission de suivi des signataires

Un comité de suivi de l'accord est mis en place avec les signataires du présent accord. Il disposera prioritairement des éléments d'information relatifs à la mise en œuvre de l'accord et aux évaluations des plans d'action.

Un premier bilan d'étape de la mise en œuvre de l'accord lui sera présenté avant la fin de l'année 2015.



Ordre du jour

- 1 Etat d'avancement général du déploiement du plan
- 2 Présentation de la circulaire du Premier ministre
- 3 Présentation des outils méthodologiques
- 4 Plan de communication mis en place
- 5 Mise en œuvre des annexes :
 - Lettre de mission relative à la médecine de prévention
 - Projet de décret modifiant le décret n° 82-453 du 28 mai 1982

1

Etat d'avancement du déploiement du plan

2013

Signature de l'accord (22 octobre)

FS4 (5 décembre)

Comité de suivi de l'accord (19 décembre)

2014

Parution de la circulaire PM et diffusion des outils (mars 2014)

RPS

CHSCT / MP

*Phase de Diagnostic
(1er semestre)*

Communication

Lancement de la mission MP (mars 2014)

*Phase de Prévention
(2nd semestre)*

**Formation
Evaluation
Prise en compte
dans DUERP**

Modifications normatives -> CHSCT et MP

Mise en œuvre des mesures

*2 jours de formation pour membres de
CHSCT sur RPS (dont 1 en 2014)*

2015

Point d'étape en CCFP

Lancement enquête RPS

Formation initiale Ecoles

*Nouvelles modalités de formation des
membres CHSCT -> 2j formation synd.*

Bilan et nouvelle concertation

2016

Bilan en CCFP

Résultats enquête RPS



AXE 1 – MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE PREVENTION RPS

Mesure 1

Mise en œuvre d'un plan par chaque employeur

Circulaire PM



Présentation de l'architecture en comité de suivi du 19 décembre 2013 et **diffusion le 21 mars 2014**

Circulaire DGAFF



Avril 2014

Circulaires DGCL / DGOS



Examen des CS pour diffusion fin de premier semestre 2014

Evaluation



2014

Prévention



2014/2015

Mesure 2

Rôle fondamental de la FS4

Présentation en FS du CCFP :

- point d'étape
- bilan



2015



1er trimestre 2016

Information des CS



Premier point d'étape fin 2014

Enquête RPS



Lancement en 2015 et conclusion devant FS CCFP en 2016

AXE 2 – DISPOSITIFS D'APPUI (1/2)

Mesure 3

Appui méthodologique

Appui méthodologique



Mise en ligne des outils en **mars 2014**

Mesure 4

Formation

Référentiels de formation



Elaboration fin 2013, présentation en comité de suivi du 19/12/13 et **diffusion en mars 2014**

Formation initiale - Ecoles



Saisine et préparation en 2014 pour mise en œuvre au plus tard en 2015

Formation – Mbs CHSCT



2014 / 2015 dont au moins une journée en 2014. **Annonce dans la circulaire PM.**

Mesure 5

Implication des personnels

Participation des agents



Dès 2014. **Lien avec QVT : concertation à venir**

AXE 2 – DISPOSITIFS D'APPUI (2/2)

Mesure 6

Rôle, moyens et place de l'encadrement

Formation encadrement

→ Dès 2014

Objectifs encadrement

→ *Lien avec QVT: concertation à venir.*

Rappel obligations

→ Début 2014 (circulaire PM)

DUERP et évaluation

→ *Lien avec QVT: concertation à venir.*

Mesure 7

Diffusion d'une culture de prévention

Communication

→ Présentation du 4 pages lors du comité de suivi du 19/12/13, lancement de campagne de communication et **diffusion en mars 2014.**



AXE 3 – EVALUATION

Mesure 8

Evaluation

Indicateurs



Présentation au comité de suivi du 19/12/13 et **diffusion en mars 2014.**

AXE 4 – MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Suivi par FS



Cf. mesure 2

Circulaire PM



Cf. mesure 1

AXE 5 – COMITE DE SUIVI DES SIGNATAIRES

Mise en place



19 décembre 2013

Bilan de l'accord



Présentation du premier bilan avant fin 2015

ANNEXE 1 – CHSCT

Moyens en temps des membres des CHSCT

Mesure 1

Moyens en temps

FPE : Modifications réglementaires du décret n° 82-453 du 28 mai 1982

-> arrêté interministériel
-> arrêtés ministériels

1er semestre
2014

FPT : Modifications législatives de la loi 84-53 et réglementaires du décret 85-603

2ème semestre
2014

Mesure 2

Formation des membres

Formation des membres des CHSCT

FPE : Modifications législative
-> puis modification réglementaire du décret du 28 mai 1982

2eme semestre
2014

FPT : Modifications législatives de la loi 84-53 et réglementaires du décret 85-603

2ème semestre
2014

Mise en œuvre en 2015

Mesure 3

Saisine ISST/ACFI

Rôle des CHSCT

FPE/T : Modifications réglementaires des décrets n° 82-453 et n° 85-603 au 1er semestre 2014

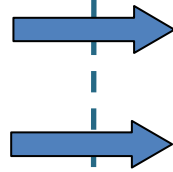
Déploiement CHSCT

Présentation du bilan en FS CCFP en fin 2015

ANNEXE 2 – MEDECINE DE PREVENTION

Mesure 1

Diversification du vivier des médecins de prévention



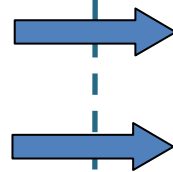
Vivier de recrutement

FPE : Modifications réglementaires du décret 82-453
FPT : Modifications réglementaires du décret 85-603

1er semestre 2014

Mesure 2

Renforcement de l'attractivité de la médecine de prévention



Attractivité

FPE : Modifications réglementaires du décret 82-453
FPT : Modifications réglementaires du décret 85-603

1er semestre 2014

Mesure 3

Mission



Lancement d'une mission

Lancement en mars 2014 pour un rapport à l'été 2014
-> concertation.

Accord (préambule + axe 5)

« Une instruction du premier ministre (...) fixera le cadre du présent plan national d'action et les modalités concrètes de sa déclinaison dans les trois versants de la fonction publique »

Calendrier

Diffusion le 21 mars 2014

Architecture

Circulaire PM
(2 pages)
*dont formation
des membres
des CHSCT aux RPS*

Annexes

1 -principales étapes
de mise en œuvre de
l'accord-cadre ;
2 – responsabilité
des chefs de service ;
3- dispositifs d'appui
à l'élaboration
des plans de prévention
et notamment indicateurs.

Références

Annonce

Guides

Livret 4 pages

Référentiels de formation

Indicateurs

Circulaires FPE, FPT, FPH
sur la responsabilité

Circulaires
DGAFF/ DGCL / DGOS
de déclinaison
(rôle des acteurs,
suivi local, etc.)

Accord (mesure 4)

« Afin d'améliorer la connaissance et la prise en compte des RPS par l'ensemble des acteurs de la prévention et d'aider ces derniers à mettre en œuvre les mesures destinées à prévenir ces risques, la formation tant initiale que continue sera développée dès 2014.

Des référentiels de formation inter-fonction publique seront élaborés sous l'égide de la FS4 sur l'analyse et la prévention des RPS, destinés à l'encadrement, aux préventeurs (AP, CP, ISST, ACFI, médecins, ASS), aux autres acteurs (RH, PFRH) et portés à la connaissance des membres des CHSCT».

Thèmes

Un GT regroupant CNFPT, ANFH, IRA, PFRH, DGAFP s'est réuni 4 fois et a élaboré les référentiels suivants:

Thème n° 1 : Sensibilisation : « qu'est ce que les RPS ? »

Thème n° 2 : Agir ensemble pour la prévention et le traitement des RPS

Thème n° 3 : Partage et échanges de pratiques dans la durée

Thème n° 4: Encadrement

Calendrier

➔ Diffusés en mars 2014



Accord (mesure 8)

« Une série d'indicateurs adaptés sera annexée à l'instruction du premier ministre mentionnée en préambule du présent accord après avoir été débattue au sein de la formation spécialisée du Conseil Commun de la Fonction publique. Afin de rendre possible le suivi global du déploiement du plan national de prévention des risques psychosociaux par la formation spécialisée et d'en tirer des préconisations opérationnelles, certains de ces indicateurs seront destinés à être suivis dans les trois versants de la fonction publique. »

Listes d'indicateurs

Liste d'indicateurs dans laquelle chaque structure pourra choisir ceux qui lui semblent les plus pertinents. Ces indicateurs ont vocation à:

- Permettre (parmi d'autres éléments) d'effectuer le **diagnostic préalable** à la définition d'un plan RPS;
- Permettre de suivre l'évolution de la situation dans les différents services (certains indicateurs peuvent être des **signaux d'alarme** de la dégradation de la situation);
- et éventuellement **d'évaluer le plan d'action** mis en œuvre sur la durée

Parmi ces indicateurs, **il est proposé d'en retenir quatre dont le suivi par tous les services serait préconisé** et dont la remontée pourrait être organisée:

- Taux d'absentéisme pour raisons de santé;
- Taux de rotation des agents;
- Taux de visites sur demande au médecin de prévention;
- Taux d'actes de violences physiques envers le personnel

Repris dans la circulaire PM
de mars 2014

Accord (mesure 3)

« Les employeurs pourront s'appuyer sur les différents outils méthodologiques développés dans le cadre des travaux, théoriques ou pratiques faisant autorité sur le sujet. Doivent être cités comme travaux de référence, ceux menés par différents acteurs tels que l'Anact, la HSA, le FNP de la CNRACL ou encore l'INRS. En particulier, ils pourront s'appuyer sur le Guide méthodologique d'aide à l'identification, l'évaluation et la prévention des RPS dans la fonction publique consultable sur le site de la fonction publique . »



**Guide DGAFP mise en ligne en mars 2014
+ bibliographie en cours**

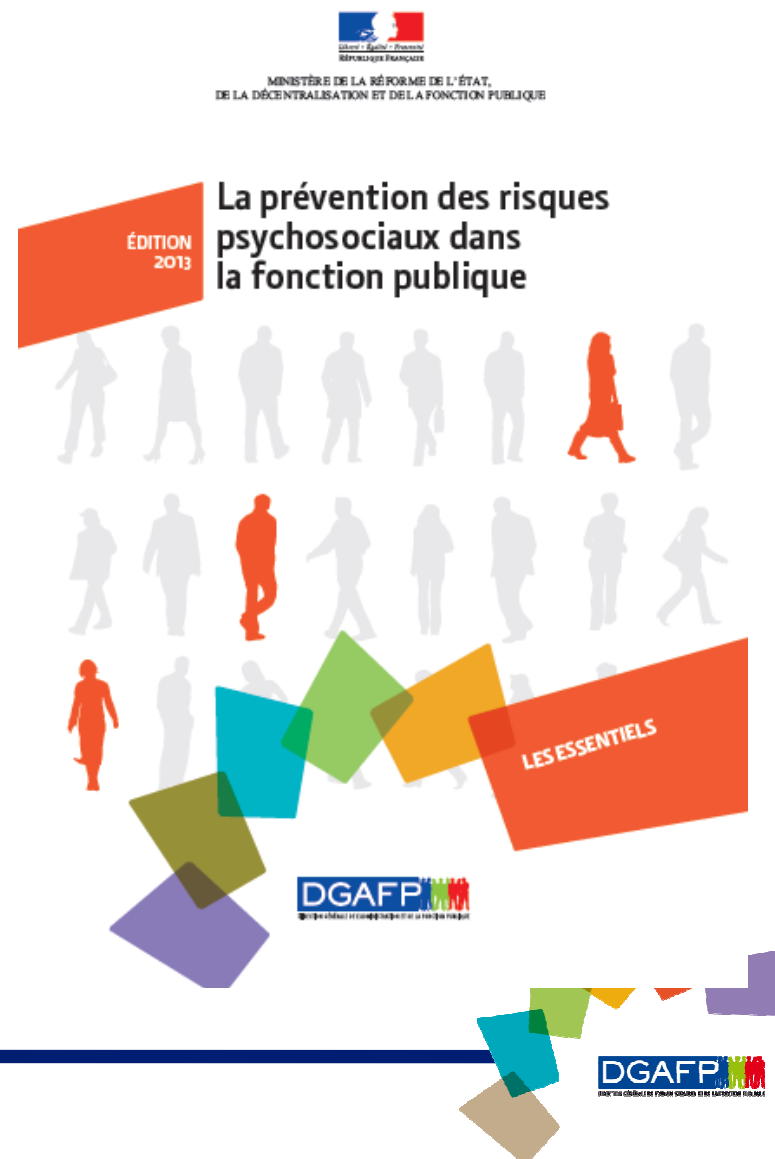


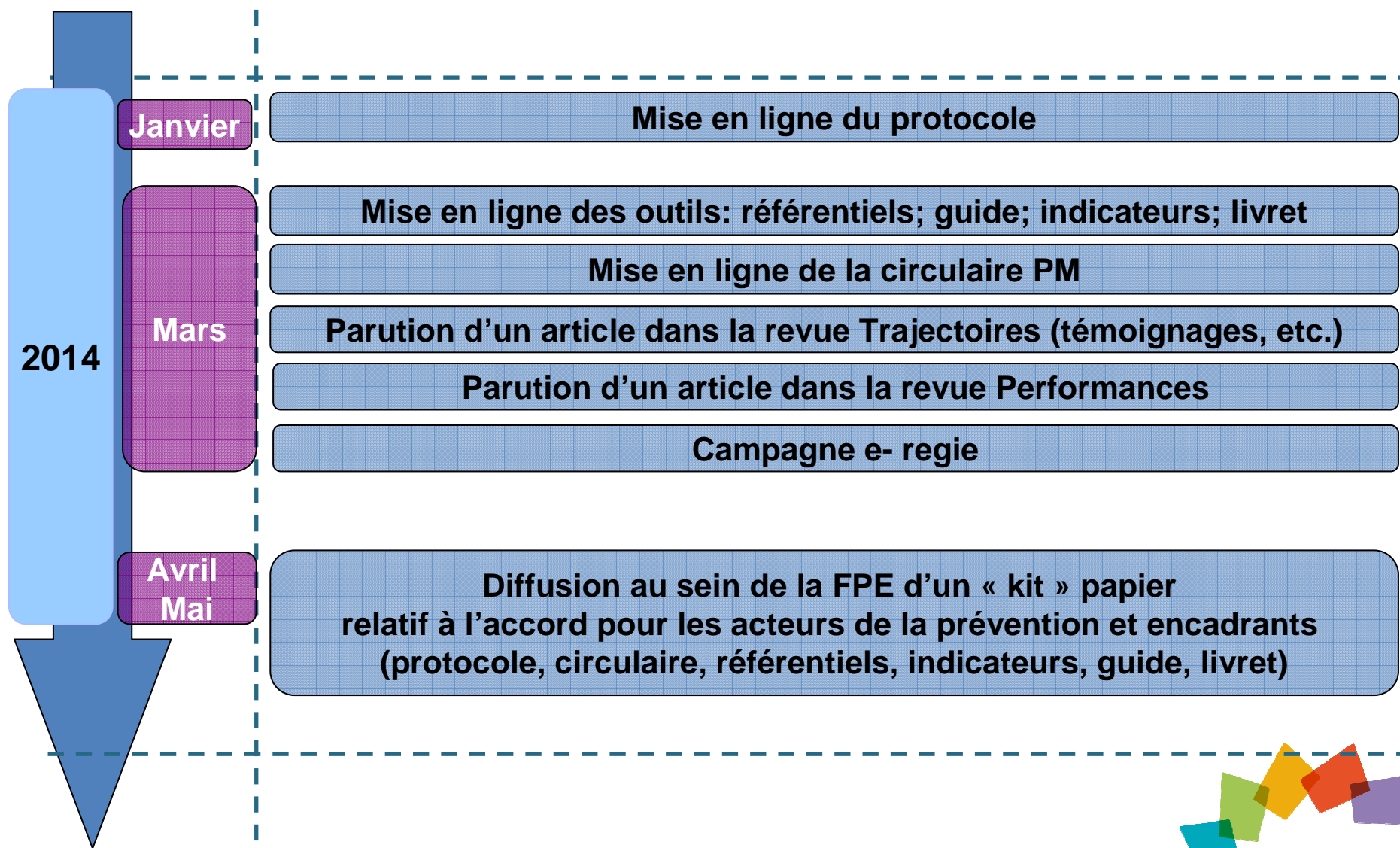
Accord (mesure 7)

« Une **campagne de communication** sera mise en œuvre (..). Cette communication interviendra d'abord en 2013 au moment du lancement opérationnel de la phase de diagnostic avec notamment une information à l'ensemble des agents par tout moyen adapté, notamment par les sites internet et intranet des employeurs et **la diffusion d'un livret destiné à l'ensemble des agents** portant sur la problématique des RPS et plus largement sur la prévention des risques et qui fera l'objet d'une présentation en formation spécialisée du Conseil commun avant diffusion ».

Calendrier

➔ Mis en ligne en mars 2014





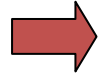
ANNEXES: LETTRE DE MISSION RELATIVE A LA MEDECINE DE PREVENTION



Prévue par la **mesure 3** de l'annexe 2 du protocole.



Confiée à l'IGAS, l'IGA et l'IGAENR + personnalité qualifiée en médecine du travail.



Objectifs : - dresser un état des lieux des services de médecine de prévention dans les trois versants de la FP ;

- identifier les conditions d'amélioration de la protection de la santé au travail des agents.



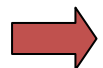
4 thèmes identifiés vont être traités par la mission :

1) L'accroissement du vivier de médecins de prévention : pistes permettant de pallier la pénurie ;

2) L'organisation des services de médecine de prévention ;

3) Le rôle, le positionnement et les attributions des médecins de prévention ;

4) Les modalités de gestion de la carrière des médecins de prévention.



Résultats attendus pour le 30 juin 2014.



ANNEXES: MODIFICATION DU DECRET N° 82-453 du 28 MAI 1982

Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 fera l'objet de modifications en deux temps :

1er temps :

Annexe 1 relative au renforcement des acteurs de la politique de prévention des risques professionnels (mesures 1 et 3).

Annexe 2 - mesure 1- relative à l'accroissement du vivier de recrutement de médecins de prévention : possibilité d'accueillir des collaborateurs médecins ;

2ème temps :

Mise en œuvre de la mesure 2 de l'annexe 1 (formation des membres des CHSCT)

Mise en œuvre de l'annexe 2 relative aux moyens accordés aux services de médecine de prévention pour accomplir leurs missions suite aux conclusions de la mission confiée aux inspections générales.

Présentation de premier projet de décret modificatif en CCHSCT le 6 mars

-> en commission statutaire du CSFPE en mai

-> puis en assemblée plénière du CSFPE avant l'été.